



7 MARS 2015

Toutes et tous à Berne!

© Sacha

Le SIT appelle à manifester à Berne pour l'instauration de véritables contrôles de l'égalité salariale et contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes.

Manifestation • Le 7 mars prochain aura lieu à Berne une grande manifestation nationale pour l'égalité salariale et contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Le SIT appelle les travailleuses et les travailleurs à y participer en masse, car les enjeux sont de taille.

DEUX ENJEUX

Les discriminations salariales à l'égard des femmes et les re-

traitements sont les deux gros enjeux qui se joueront au cours du premier semestre 2015. Les syndicats, les associations de défense des intérêts des femmes, les partis de gauche et des verts organisent une manifestation la veille de la journée internationale des femmes. Depuis des années, les inégalités salariales ne se résorbent pas et aucune mesure sérieuse n'est prise pour que cela change. De

plus, au prétexte d'égalité, les conditions de retraites des femmes et des veuves pourraient encore se gâter avec la « Réforme de la prévoyance vieillesse 2020 » annoncée par le conseiller fédéral Alain Berset. Elle prévoit notamment le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Mais il n'est pas trop tard pour se faire entendre du Conseil fédéral et du Parlement qui s'apprentent à légiférer.

COMBATTRE LE MAL À LA RACINE

La loi sur l'égalité entre femmes et hommes a permis de faire progresser positivement la situation des femmes. Mais en matière d'égalité salariale, dans un contexte d'opacité presque totale sur la politique salariale des entreprises, les inégalités salariales ne régres-

> suite en page 4

VOTATIONS DU 8 MARS : 3 X NON

Le SIT appelle à voter NON à la nouvelle loi sur la police, à la défiscalisation des allocations familiales, et au remplacement de la TVA par une taxe sur l'énergie. **7**

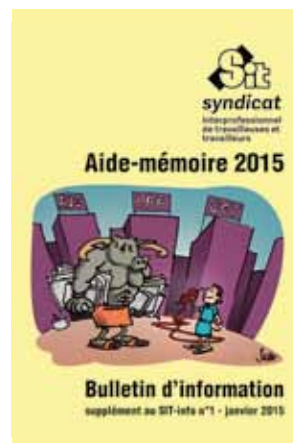
DOSSIER NETTOYAGES

Le secteur du nettoyage est soumis à de multiples pressions. Analyse d'un secteur précaire et pistes de solutions. **8-9**

LA LUTTE CONTINUE DANS LES SERVICES PUBLICS

Le 16 décembre et le 29 janvier, le personnel des services publics et parapublics s'est largement mobilisé contre les coupes budgétaires et le projet SCORE. Mais la lutte doit se poursuivre. **10**

DANS CE NUMÉRO



Billet de la présidence

UN SYNDICALISME EN MOUVEMENT

La pause de fin d'année est un moment propice aux retours sur le passé et aux plans pour le futur. C'est aussi le moment des vœux, et je formule le mien pour le SIT : qu'il soit partie prenante d'un syndicalisme en mouvement.

Un syndicalisme en mouvement c'est celui qui a la capacité de s'adapter en permanence aux nouvelles situations sociétales en y faisant face.

En tant que militant syndical au long cours, d'abord au Chili ensuite en Suisse, je constate qu'en quelques décennies le monde économique a passé d'une société industrielle à une société basée sur les services et les loisirs. Sur le plan syndical, on est loin des luttes ouvrières des siècles passés, caractérisées par un mouvement ouvrier organisé et déterminé à affronter des conditions difficiles de survie. Les risques dans la lutte étaient alors bien plus importants qu'à l'heure actuelle, mais ces travailleurs et travailleuses étaient décidé-e-s à aller jusqu'au bout de leurs revendications.

C'est grâce à leurs luttes que l'on peut aujourd'hui encore bénéficier des acquis sociaux et évoluer dans un cadre démocratique avec des droits syndicaux, qui hélas sont bafoués de plus en plus par la classe politique dirigeante avec l'intention d'affaiblir les acquis et les luttes.

Les patrons sont aujourd'hui moins identifiables, du fait notamment de la multiplication des sociétés anonymes. Cette évolution constitue un handicap supplémentaire qui nécessite un effort plus important pour pouvoir accomplir avec une certaine réussite notre travail syndical, dont la mise en évidence de l'accroissement des inégalités sociales au profit des plus riches.

Sur le plan de notre micro société genevoise, actuellement nous devons faire face à des complexités supplémentaires. Par exemple la sous-traitance en cascade dans le secteur du bâtiment mais aussi ailleurs, qui a des conséquences directes pour les salarié-e-s. Ce nouveau mode de répartition des marchés entre les entreprises, permet aussi aux employeurs de se rendre invisibles, de se cacher les uns derrière les autres. D'où la nécessité d'inventer le concept de responsabilité solidaire pour donner un visage et un nom à l'exploiteur principal, celui qui a initié la chaîne de sous-traitance.

A l'image de ce que nous avons fait pour la sous-traitance, notre engagement consiste à nous adapter et à réadapter nos revendications aux nouvelles formes d'exploitation, pour les contrer et défendre le droit des travailleurs-euses à un salaire juste et des assurances sociales correctes pour vivre dignement.

C'est comme cela que l'on est un syndicalisme en mouvement. 

Jorge-A. Muñoz

SOMMAIRE

EDITO

Franc fort : ils-elles ont osé **p3**

ACTUALITÉS

Renvoyons le paquet Berset à son expéditeur **p4**

Pour de véritables contrôles des entreprises **p5**

Référendums contre la baisse des prestations complémentaires AVS/AI **p6**

VOTATIONS

Non à la nouvelle loi sur la police **p7**

Non à la défiscalisation des allocations familiales **p7**

Non à une taxe pseudo écologique qui met en danger l'AVS **p7**

DOSSIER

Volatilité des mandats, précarité des contrats **p8**

L'Etat sous-payeur **p9**

Nettoyer les bureaux pendant la journée **p9**

SECTEURS

La lutte continue **p10**

Aide en soins et accompagnement : une classification salariale inacceptable **p10**

Action devant les boulangeries Rivera **p11**

MONDE

Lorsque les travailleurs-euses reprennent l'entreprise **p12**

Journée mondiale pour le droit de grève **p12**

ENTRETIEN

Aider les sans-papiers, concrètement **p13**

ANNONCES

p14

EN ACTION

Grève des services publics **p16**



**interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs**

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins

mardi de 15 h à 18 h

jeudi de 15 h à 18 h

**Nettoyage, entretien,
régies, agriculture**

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au 1^{er} étage

**Hôtellerie, restauration, économie domestique,
industrie alimentaire, esthétique, coiffure**

mardi de 14 h à 17 h

jeudi de 14 h à 17 h

**Services, garages, sécurité,
horlogerie, industrie, commerce, médias,
transports, finance**

jeudi de 14 h à 17 h

**Santé, social, secteurs public et
subventionné**

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h

**Travailleurs-euses sans statut légal
(sans-papiers)**

lundi de 14 h à 17 h

jeudi de 9 h 30 à 12 h

Service des impôts

Déclaration : sur rendez-vous

+41 (0) 22 818 03 00

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet : lundi, mardi, mercredi
et vendredi de 14 h à 17 h

tél. : +41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél. : +41 (0) 22 818 03 00

fax : +41 (0) 22 818 03 99

courriel : sit@sit-syndicat.ch

web : www.sit-syndicat.ch

Franc fort : ils-elles ont osé

Il y a celles et ceux qui osent, et celles et ceux qui n'osent pas, celles et ceux qui le disent clairement, et celles et ceux qui se cachent sous le verni policé du langage technocrate. Il y a aussi ceux, comme Johann Schneider-Ammann, qui se trompent de verni, et du coup laissent apparaître ce qu'il ne leur appartenait pas de dire. Au lendemain de l'annonce par la Banque nationale suisse de la fin du taux plancher de 1,20 francs pour 1 euro, c'est le Conseiller fédéral en charge du département de l'économie *himself* qui invite sans vergogne les syndicats à accepter de flexibiliser le temps de travail et de baisser les salaires. Le verni, « améliorer les conditions-cadre » de l'économie, n'est pas parvenu à masquer la dure réalité : en Suisse, le ministre de l'économie n'est pas un ministre du travail, c'est un ministre du patronat. Pour celles et ceux qui l'auraient oublié, Johann Schneider-Ammann rappelle opportunément qu'il est avant tout un patron. Celui du groupe Ammann, dont les bénéficiaires sont fiscalement « optimisés ». Et la tête de pont d'Economiesuisse, dont il a été le vice-président.

Il y a celles et ceux qui osent, comme l'UDC. Ce parti du patronat s'empresse également d'exiger « l'amélioration des conditions-cadre de l'économie » mais n'y va pas par quatre chemins. Parmi le florilège de mesures qu'elle revendique, dont évidemment la mise en œuvre rapide et stricte de son initiative pour créer des travailleurs-euses précaires, l'UDC demande l'abandon des « réglementations annoncées par le Conseil fédéral pour les entreprises comme les quotas de femmes ou la police des salaires », et préconise de « réduire les mesures d'accompagnement et assouplir davantage le marché du travail (ne pas faciliter l'application des CCT de validité générale, abandonner la responsabilité solidaire, etc.) ». Voilà qui a le mérite de la clarté. Et après il y

en a encore qui diront que ce sont les syndicats qui brisent la paix sociale...

Il y a celles et ceux qui n'osent pas, mais qui n'en pensent pas moins : le PLR par exemple, autre parti du patronat, qui se contente d'appeler à des baisses d'impôts et d'appeler à la mise en œuvre de ses « solutions » post-9 février. Les mesures d'accompagnement doivent être « réexaminées » et surtout pas développées, et les entreprises doivent faire plus d'efforts pour « trouver des solutions autonomes pour des sujets comme le temps de travail flexible ». Une perle du langage technocratique pour nous expliquer ce qu'ils-elles entendent par « un droit du travail plus libéral » : moins de droits et de protection pour les travailleurs-euses, plus de souplesse pour les patrons.


Il y a celles qui osent, comme Marie-Hélène Miauton, patronne d'une entreprise qui pèse 8,8 millions de francs et chroniqueuse à ses heures dans un quotidien de droite, et qui s'épanche dans le dernier numéro du journal

de la Fédération des entreprises romandes. Sans aucun complexe, elle y appelle à la « fin de l'alignement des salaires des frontaliers sur celui des Suisses, puisqu'ils viennent de prendre artificiellement l'ascenseur. » En voilà

une à qui l'augmentation du pouvoir d'achat de quelques travailleurs-euses donne apparemment la nausée.

Et il y a tous ces patrons qui y ont immédiatement pensé à payer en euros, ou à baisser les salaires – des frontaliers-ères, ou de toutes les employé-e-s, comme ça tout le monde est sur pied d'égalité.

Mais qu'ils-elles osent ou pas parler de baisser les salaires, il est un point sur lequel tous les patrons et toute la droite semblent unanimes : la seule intervention de l'Etat qu'ils-elles demandent pour relancer l'économie, c'est la baisse de la fiscalité des entreprises. La décision de la BNS offre donc au patronat le tremplin rêvé pour lancer sa campagne sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises.

Moins de salaires et moins d'impôts, voilà l'union sacrée à laquelle certain-e-s appellent. Ce sera sans nous. 

Davide De Filippo

La solution des patrons ? Baisser les salaires... et leurs impôts

RETRAITES

Renvoyons le paquet Berset à son expéditeur

Le plan Berset est mauvais, pour les femmes en premier lieu mais aussi pour tous-tes les travailleurs-euses. Une bonne raison de manifester à Berne le 7 mars.

Prévoyance 2020 • Alain Berset a présenté son paquet sur les retraites. Fondées sur des prévisions alarmistes, les deux mesures au cœur du projet sont l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et la baisse du taux de conversion. Le « plan Berset » s'attaque aux femmes d'abord et à tous-tes les travailleurs-euses ensuite. Il doit être combattu.

ALARMISME ET EMBUSCADE

Pour justifier des mesures qui font mal, le ministre socialiste reprend la ritournelle du déficit de l'AVS, et nous prédit un trou de 8 à 9 milliards en 2030. Mais il serait naïf de prendre ces présages pour argent comptant. En 1997, le Conseil fédéral annonçait un déficit de 15 milliards pour l'année 2010 alors que l'AVS a finalement clôturé avec un bénéfice de 2 milliards!

Pour faire passer son projet, Alain Berset ne semble pas pouvoir compter sur la droite. Ce paquet contient pourtant beaucoup de mesures qui ont été proposées par les bourgeois: l'élévation de l'âge de la retraite des femmes, la baisse du taux de conversion ou encore le mécanisme d'intervention sur l'AVS. Mais la droite en redemande: elle veut augmenter l'âge de la retraite de toutes et tous à 67, voire 68 ans. Pour les partis bour-

geois, la hausse de l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes n'est qu'un premier pas.

Berset fait donc pression sur la gauche et les syndicats pour qu'ils soutiennent son paquet. A nous de ne pas céder et de maintenir le cap. Car ce projet est mauvais, saucissonné ou pas.

LES FEMMES D'ABORD, LES HOMMES ENSUITE

Pour les femmes d'abord, qui devront payer le gros de la facture: 1,1 milliard de francs pour la retraite

à 65 ans, plus 400 millions d'économies sur le dos des veuves, plus 100 millions de cotisations supplémentaires. Berset nous dit qu'on gagnera, « en échange », l'accès au 2^e pilier pour les revenus modestes. Soit. Mais ce n'est pas un cadeau: les femmes payeront des cotisations. Et, comme tout le monde, elles payeront le supplément de TVA, un impôt qui pèse plus lourd sur les petites bourses que sur les grosses fortunes.

Pour les hommes, ce paquet est aussi un piège: céder aujourd'hui sur

l'âge de la retraite des femmes, c'est laisser la voie libre à la droite pour imposer demain l'élévation de l'âge de la retraite pour tous.

Ce n'est pas tout. Avec le plan Berset, le taux de conversion des rentes du 2^e pilier passerait à 6% (au lieu de 6,8% aujourd'hui), entraînant une baisse des rentes pour toutes et tous, que le ministre propose de « compenser » par une hausse des contributions.

RENFORCER PLUTÔT L'AVS!

Le paquet Berset prêterait notre avenir et nous contraindrait à travailler plus longtemps pour des rentes réduites. C'est le contraire dont nous avons besoin: une réforme qui renforce l'AVS, une assurance sociale, solidaire et transparente, qui a fait ses preuves depuis sa mise sur pied en 1948. Ce que nous attendons d'un ministre socialiste, c'est qu'il s'engage pour renforcer le 1^{er} pilier, en commençant par soutenir l'initiative AVS-Plus rejetée par le Conseil fédéral.

Renvoyons donc le paquet Berset à son expéditeur. Sans hésiter. Et mobilisons-nous en vue de la manifestation nationale, le 7 mars 2015! ♦

Emmanuelle Joz-Roland

LE PLAN BERSET EN BREF

Le positif

– meilleur accès à la LPP pour les temps partiels et les bas salaires

Le négatif

- élévation de l'âge AVS de la retraite des femmes à 65 ans
- baisse du taux de conversion LPP
- augmentation des cotisations LPP
- suppression de la rente de veuve sans enfants
- relèvement de l'âge de préretraite de 58 à 62 ans
- désengagement de la Confédération au profit d'une augmentation de la TVA, etc.

> suite de la page 1

Toutes et tous à Berne!

sent plus. Elles ont même tendance à empirer avec l'accroissement des composantes salariales liées au mérite. Le faible nombre de procédures devant les tribunaux ne permet pas d'inverser la tendance. Pour mettre fin aux discriminations salariales, les grandes lignes du projet de loi envisagé par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga ne suffiront pas. De véritables mesures de contrôles des entreprises et des sanctions s'imposent.

INÉGALITÉ SALARIALE ET BAS SALAIRES

Il y a toujours en moyenne 1800 francs de moins par mois sur la fiche de salaire des femmes (environ 20%). 62,4% de l'écart salarial entre les sexes résultent de facteurs expliqués (formation, expérience, poste occupé). 37,7% de cet écart, soit 677 francs par mois, résultent de facteurs purement discriminatoires. Le principe constitutionnel d'un salaire égal pour un travail de valeur égale n'est pas respecté. La grande majorité des emplois à bas salaire sont occupés par des femmes. Le partage inéquitable des tâches éducatives, domestiques et de soins les cantonne dans les formes les plus précaires d'emplois (sur appel, temporaires, CDD). Les interruptions professionnelles pour s'occuper des enfants et le travail à temps partiels typiques de leur parcours professionnel entraînent des conséquences négatives à long terme sur leur carrière, leur situation financière et leur droit à une retraite décente.

NE BATTONS PAS EN RETRAITE, BATTONS-NOUS POUR NOS RETRAITES

Les rentes AVS sont trop basses et 28% des femmes « actives » ne disposent d'aucune prévoyance professionnelle. Si l'on tient compte des femmes sans activité professionnelle, une femme sur deux n'a pas de deuxième pilier. Vous avez dit égalité? Dès lors que la situation des femmes et des hommes diffère toujours, les conditions de retraites ne peuvent pas être identiques. Avec la réforme envisagée, les femmes devront simplement travailler un an de plus. Quant aux autres mesures proposées, elles porteront atteintes au niveau des rentes de toutes et tous, mais elles toucheront encore plus sévèrement les femmes qui disposent des revenus les plus faibles. ♦

Valérie Buchs

EGALITÉ

Pour de véritables contrôles des entreprises

Face aux inégalités salariales persistantes entre femmes et hommes, les syndicats revendiquent des contrôles efficaces et des sanctions des entreprises.

Discrimination salariale • En Suisse, les femmes gagnent en moyenne 20% de moins que les hommes. Une grande partie de cet écart ne s'explique pas objectivement et est donc discriminatoire. Chaque année, les femmes perdent ainsi 7,7 milliards de francs. Cet argent manque aux femmes, aux budgets des familles et aux rentes lors de la retraite. L'inscription de l'égalité salariale dans la Constitution en 1981

et l'adoption de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes en 1995 n'ont pas suffi. Les employeurs s'en moquent. Le « Dialogue sur l'égalité des salaires », lancé par la Confédération et les partenaires sociaux sur une base volontaire, a échoué. En cinq ans, seules une cinquantaine d'entreprises ont accepté de lancer une analyse de leurs salaires au moyen de l'analyse de régression reconnue par les tribunaux. Il

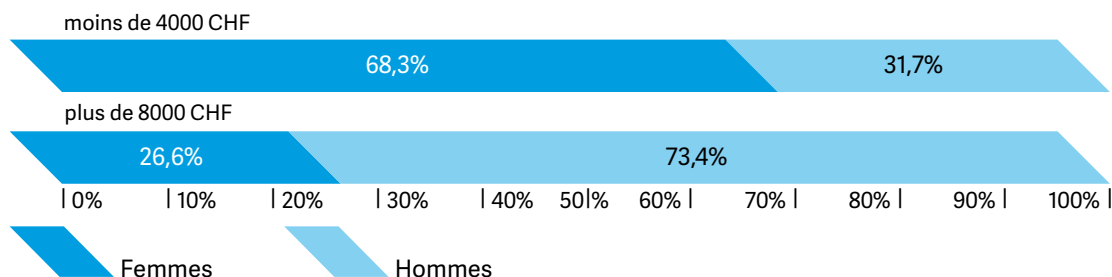
faut maintenant instaurer des mesures légales pour réaliser l'égalité salariale dans les faits.

UN PROJET DU CONSEIL FÉDÉRAL INSUFFISANT

Au nom du Conseil fédéral, Simonetta Sommaruga a annoncé les grandes lignes d'un projet de loi minimaliste pour la mi-2015. Il prévoit d'obliger les employeurs, qui occupent 55 personnes ou plus, à procéder à intervalles réguliers à une analyse des salaires dont l'exécution devra être contrôlée par des tiers. Les employeurs pourront confier ces contrôles, au choix, aux partenaires sociaux, à un organe de révision ou à une organisation reconnue par l'État. Le résultat sera mentionné dans le rapport annuel. Mais les employeurs ne seront pas tenus de publier l'ampleur de l'éventuel écart salarial entre hommes et femmes! Les femmes concernées n'auront pas accès à une information détaillée et transparente. Et si, en cas de discriminations constatées, les employeurs ne font rien pour les éliminer, les employées devront, comme c'est le cas aujourd'hui, réclamer l'égalité salariale devant les tribunaux. Elles devront encore entreprendre de longues procédures pour obtenir une adaptation de leur salaire et un rétroactif salarial. Le risque de congé repréaillies n'est pas exclu, ce qui décourage déjà de nombreuses femmes à se défendre. Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises de moins de 55 salarié-e-s échapperont à l'obligation d'analyse des salaires sous l'angle de l'égalité. Elles représentent pourtant une grande majorité des entreprises du pays...

SALARIÉ-E-S À BAS SALAIRE ET À HAUT SALAIRE, EN 2010

– Secteur privé et secteur public (Confédération) ensemble
– Salaire brut (standardisé à un temps plein)



Source: ESS

SALAIRE MENSUEL BRUT SELON QUELQUES BRANCHES ÉCONOMIQUES (MÉDIANE), EN 2012, SECTEUR PRIVÉ, EN FRANCS

Branches économiques avec les salaires les plus bas

	Femmes	Hommes	Total	Salaire féminin en % du salaire masculin	Différence salariale entre femmes et hommes	Emplois: part des femmes en %
Services personnels	3 678	4 866	3 887	75.6	24.4	80.1
Hébergement et restauration	4 098	4 444	4 236	92.2	7.8	55.6
Activités de poste et de courrier	[3 717]	4 822	4 642	77.1	22.9	46.5

Branches économiques avec les salaires les plus hauts

Industrie pharmaceutique	8 873	10 491	9 775	84.6	15.4	41.4
Services financiers; activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	7 568	11 054	9 667	68.5	31.5	40.1
Industrie du tabac	7 658	9 333	8 939	82.1	17.9	34.6

Autres branches économiques

Construction	5 458	6 064	6 024	90.0	10.0	10.4
Commerce de détail	4 450	5 394	4 691	82.5	17.5	66.6

Le salaire brut mensuel standardisé est calculé sur la base d'un temps de travail normalisé de 4 semaines 1/3 à 40 heures, permettant une conversion des emplois à temps partiel en emplois à plein temps. La médiane divise le groupe des salariés en deux moitiés: la première se situe au-dessus de la médiane, la seconde au-dessous.

Explication des signes: [] coefficient de variation supérieur à 5% (valeur

incertaine sur le plan statistique)

Source: Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Statistique de l'emploi (STATEM)

Renseignements: Centre d'information, section Démographie et migration, 058 463 67 11, info.dem@bfs.admin.ch

© OFS - Encyclopédie statistique de la Suisse

ASSEZ DES CONSTATS, IL FAUT MAINTENANT AGIR

La manifestation du 7 mars 2015 réclamera une amélioration de ce projet timoré. Les femmes réclament l'instauration rapide d'une autorité de contrôles, dotée de compétences d'investigation et d'intervention dans les entreprises. Cette autorité publique (ou tripartite) doit effectuer des contrôles efficaces et réguliers de toutes les entreprises, petites ou grandes, privées comme publiques. En cas de constat de salaires discriminatoires, les femmes concernées doivent être informées et pouvoir compter sur une adaptation automatique de leur salaire et sur le paiement des différences salariales. Les entreprises qui n'appliquent pas la loi doivent être sanctionnées. ♦

Valérie Buchs

Samedi 7 mars 2015 MANIFESTATION NATIONALE Toutes et tous à Berne!

- pour de véritables contrôles de l'égalité salariale
- contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans

Montrons notre détermination en participant toutes et tous à la manifestation nationale: rassemblement à 13h30, Schützenmatte.

Train gratuit depuis Genève
Rendez-vous 10h00 place des XXII Cantons
Départ 10h39 voie 6

PRESTATIONS SOCIALES

Référendums contre la baisse des prestations complémentaires AVS/AI

Le SIT soutient les référendums lancés par l'AVIVO contre la baisse des prestations complémentaires AVS/AI.



© DR

Budget 2015 • Le 19 décembre 2014, le Grand Conseil a adopté un budget 2015 de l'Etat de Genève profondément anti-social. Parmi les coupes adoptées, 8,6 millions concernent des baisses de prestations complémentaires AVS/AI. Or, pour procéder à ces coupes, le Grand Conseil a dû modifier deux lois, ce qui ouvre la possibilité de les refuser par référendum. Le SIT se lance dans cette bataille, car il est inadmissible de s'attaquer au revenu de personnes dont la rente AVS ou AI ne permet pas à elle seule de vivre décemment.

DIMINUTION DU SUBSIDE MALADIE

La première loi (11540) modifie la manière dont le subside d'assurance maladie est accordé aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI. L'auteur de cette loi, le MCG Mauro Poggia, prétend ainsi gommer un effet de seuil et rétablir l'égalité de traitement entre les bénéficiaires. Problème: il rétablit une prétendue inégalité de traitement vers le bas.

Ainsi, pour une personne avec un revenu de 3667 francs par mois, la baisse de revenu serait de 437 francs par mois, comme l'indique le rapport de la Commission des affaires sociales.

DIMINUTION DE LA RENTE

La deuxième loi (11542) modifie la manière dont est calculée la prestation complémentaire AVS/AI. Elle intègre 10 % du subside maladie dans le calcul, ce qui a pour effet de baisser le montant de la rente complémentaire. Or, les subsides maladie ne peuvent pas être considérés comme un revenu disponible pour les bénéficiaires, puisqu'ils sont versées directement aux assurances maladie.

Plus de 20 000 personnes seraient concernées par cette loi. Pour un couple avec deux enfants et un revenu annuel de 93 049 francs (AVS, LPP et prestations complémentaires), la perte serait de 1416 francs, toujours selon le rapport de la Commission des affaires sociales.

S'ATTAQUER AUX PLUS FAIBLES

Ces lois sont l'œuvre du Conseiller d'Etat MCG Mauro Poggia. Elles s'inscrivent dans le plan de mesures d'économies du Conseil d'Etat qui s'attaquent aux prestations sociales des plus démunis et de la classe moyenne: diminution de l'aide au logement, contre laquelle un référendum est également lancé (lire ci-contre), réduction du subside maladie pour celles et ceux qui bénéficiaient de la première tranche (40.-), également l'œuvre de M. Poggia, et réduction du mal-nommé « supplément d'intégration » pour les bénéficiaires de l'aide sociale de l'Hospice général, toujours à l'actif du très social MCG Mauro Poggia.

UN ENJEU PLUS LARGE

Si l'on en croit le rapport de minorité de la Commission des affaires sociales sur le PL11542, ce même Mauro Poggia aurait déclaré en répondant à une question qu'il n'avait pas l'intention de s'attaquer plus encore aux prestations sociales, en ajoutant ensuite « pas pour le moment ».

Faire aboutir ces référendums et les gagner ensuite en votation relève donc d'une importance qui dépasse largement la seule question des prestations complémentaires AVS/AI: c'est l'ensemble de cette politique anti-sociale qu'il s'agit de sanctionner. Alors à vos stylos. **♦**

Davide De Filippo

SIGNEZ ET AIDEZ-NOUS À FAIRE SIGNER

Les feuilles de signatures sont téléchargeables sur www.sit-syndicat.ch.

Vous pouvez également les obtenir auprès du secrétariat.

DÉLAI AU 6 FÉVRIER POUR NOUS RENVoyer VOS SIGNATURES

Les bonnes recettes d'EconomieSuisse

Les grands patrons ont sorti de leur haut-de-forme la solution miracle pour mettre en oeuvre l'initiative de l'UDC contre l'immigration de masse. Elle se traduit par trois mesures: le maintien de la libre-circulation jusqu'à un plafond à fixer, des mesures incitant les entreprises à engager femmes et seniors sur le marché local, et le gel des postes dans les services publics.

Il est vrai qu'à vouloir limiter l'immigration d'infirmiers-ères, autant que les hôpitaux publics arrêtent de sournoisement les piquer aux cliniques privées. Fallait oser, EconomieSuisse l'a fait. Une autre idée? **DDF**

Aide sociale préservée?

C'est à n'y plus rien comprendre: en juin un magistrat MCG (de ce parti qui prétend défendre les petites gens) coupe dans l'aide sociale, en décembre une majorité PLR-MCG-UDC adopte un budget qui coupe un peu partout (sauf dans les grandes fortunes et la sécurité qui les protège), mais redonne un peu de ce qui a été pris aux plus pauvres (mais pas tout, héin, seulement la moitié, c'est pour encourager les pauvres à être moins pauvres), et en janvier le MCG vote avec la gauche pour le rétablissement des aides coupées en juin. Il y en a qui ont visiblement de la peine à trouver le sommeil. **DDF**

Référendum pour le logement social

Le SIT soutient le référendum lancé par le Rassemblement pour une politique sociale du logement contre la loi 11537 adoptée par le Grand Conseil en décembre, qui vise à faire passer à la caisse les locataires de logements sociaux.

Le Canton entend augmenter de 1% les taux d'efforts demandés à tous-tes les locataires des logements sociaux. Cette mesure s'accompagne d'une coupe dans le montant des subventions aux locataires de logements HM.

Le SIT s'oppose à ces mesures anti-sociales qui économisent 3,5 millions sur le dos des travailleurs-euses habitant des logements sociaux. **DDF**

SÉCURITÉ

NON à la nouvelle loi sur la police

Le SIT appelle à rejeter une loi qui permettra d'engager des milices privées, ne garantit plus le traitement des plaintes des citoyen-ne-s, et attaque les droits syndicaux.

Votation du 8 mars • Après mûre réflexion, le SIT appelle à rejeter la nouvelle loi sur la police. Cette loi ouvre la porte à des dérives inacceptables pour les citoyen-ne-s et habitant-e-s du canton. Elle élargit la possibilité de privatiser des tâches de police, et s'attaque à la légitimité des syndicats représentatifs des différents corps de police.

MILICES PRIVÉES

D'abord, la loi ouvre grand la porte à la privatisation de tâches de police. Cette grave dérive n'est pas acceptable dans une démocratie. Il n'est pas envisageable de laisser le rôle de la sécurité publique à des entreprises privées dont le but est le profit et la satisfaction du client. Elles n'offrent pas les garanties en termes de droit, de formation et d'éthique. Les risques en lien avec l'accès à des lieux, à des personnes et à des informations notamment relatives à la vie privée sont trop importants.

Cette possibilité, qui vise aussi à faire des économies, se fera sur le dos des citoyen-ne-s, et d'agents de sécurité privés traités à des conditions de travail et de salaire très peu protégées (lire à ce propos SITinfo n°5 de septembre 2014).

MOINS DE DROITS FACE À LA POLICE

Autre disposition contestable, la loi abolit le commissariat à la déontologie, qui avait la compé-



© DR

tence d'instruire des plaintes de personnes s'estimant maltraitées par la police. Il sera remplacé par un organe de médiation, uniquement chargé d'expliquer le rôle de la police, et d'organiser des

médiations avec les plaignant-e-s, ce qui offre nettement moins de garantie.

Enfin, l'ensemble du personnel de la police sera soumis à une « organisation militaire », aujourd'hui limitée à certains services. Cela signifie l'impossibilité de refuser des ordres de la hiérarchie, ce qui est incompatible avec le sens critique nécessaire même, ou surtout, au sein d'une administration chargée d'assurer la sécurité des personnes et du territoire, et où le point de vue du terrain peut différer de celui des cadres.

SYNDICALEMENT INACCEPTABLE

D'un point de vue syndical, la loi n'est pas acceptable non plus, pour plusieurs raisons. Elle vise en premier lieu à casser les syndicats de la police, aujourd'hui bien organisés. Elle permettra la mise en place de commissions du personnel alibi qui permettront à M. Maudet de refuser de traiter avec les syndicats. La loi ne maintient par ailleurs les primes pour inconvénients de services aux personnels de police, pourtant soumis à des conditions de travail très difficiles, que jusqu'à l'entrée en vigueur du projet SCORE, projet de révision de la politique salariale de l'Etat totalement opaque et auquel le SIT s'oppose. La loi ouvre enfin la porte au remplacement des postes qualifiés par des « agents de sécurité publique » moins qualifiés, dont le statut ne sera pas négocié par les syndicats, et dont les salaires seront eux aussi dévalorisés par le projet SCORE.

MALGRÉ LES ARGUMENTS DU MCG

Si le SIT s'oppose à cette loi, c'est malgré les arguments du MCG, également référendaire. Mais ce n'est pas parce qu'il y a des mauvais arguments qu'il faut accepter une mauvaise loi. Disons-le clairement : les arguments du MCG nous écoeurent. Des frontaliers-ères ans la police ne nous font pas peur. En tout état de cause, le Conseil d'Etat a introduit entre temps l'obligation d'avoir la nationalité suisse pour exercer la fonction de policier.

C'est donc pour un NON syndical, pour la garantie de droits démocratiques et pour l'intérêt public que nous prenons position. ♦

Jean-Luc Ferrière

INITIATIVE « POUR AIDER LES FAMILLES » NON à la défiscalisation des allocations familiales

Votation du 8 mars • Le SIT appelle à refuser l'initiative du PDC « pour aider les familles », qui prévoit d'exonérer d'impôts les allocations familiales. Sous le prétexte fallacieux d'aider les familles, l'initiative ne favorisera finalement que les familles riches et entraînera de nouvelles pertes fiscales pour près d'un milliard par an.

Cette initiative n'aidera en rien les familles précaires, qui ne paient

déjà pas l'impôt fédéral direct. En revanche, la perte de revenu pour les caisses publiques se traduira inévitablement en dégradations de services publics, dont les familles précaires et la classe moyenne sont les premières à avoir besoin.

Ce n'est pas à coup de défiscalisation qu'on lutte contre le risque de pauvreté qui menace les familles, c'est par l'augmentation des salaires et par un Etat social fort. ♦

DDF

INITIATIVE « TAXE SUR L'ÉNERGIE » NON à une taxe pseudo écologique qui met en danger l'AVS

Votation du 8 mars • Le SIT appelle à refuser l'initiative des Verts libéraux « remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie ». Véritable fausse bonne idée, cette initiative mettrait en danger le financement de l'AVS/AI et d'autres tâches de la Confédération.

Cette taxe sur les énergies fossiles vise à les rendre plus coûteuses que les énergies vertes. L'idée est bonne, mais elle ne peut pas à elle seule assurer le financement des assurances sociales et des prestations publiques financées aujourd'hui par la TVA. Pour une raison simple: si le but de l'initiative est atteint, à savoir l'abandon progressif des énergies polluantes au profit des énergies vertes, de moins en moins de taxes rentreront dans les caisses. Et si le produit de la taxe énergétique baisse mais que la TVA n'existe plus, qui paiera le trou dans l'AVS? ♦

DDF



© DR

Dossier nettoyages

Volatilité des mandats, précarité des contrats

Les travailleuses du nettoyage subissent les conséquences des entreprises mandataires, qui exigent toujours des locaux propres, mais à moindre prix.

Analyse • Connaissez-vous une seule entreprise qui n'ait pas besoin de locaux propres? Mais connaissez-vous le nombre d'entreprises qui emploient elles-mêmes des nettoyeuses? L'Etat, les municipalités, les usines, les banques, les assurances, il n'existe pratiquement plus aucune grande entreprise qui n'ait pas externalisé le nettoyage à des entreprises tierces. Avec un seul objectif: réduire les coûts. Et tant pis si les employé-e-s en souffrent, ce ne sont plus les leurs.

CONCURRENCE ACHARNÉE

Les entreprises du nettoyage et leurs employé-e-s sont contraint-e-s de s'adapter aux client-e-s qui, le plus souvent, décident, sans tenir compte des conséquences, de casser les contrats de prestation de services en soumissionnant de plus en plus régulièrement des lots de nettoyage. Pour remporter ces marchés, les entreprises de nettoyage baissent leurs tarifs en jouant sur plusieurs

facteurs: personnel moins qualifié et recours aux temps partiels, ce qui permet de diminuer les charges salariales au plus bas plancher conventionnel, et intensification du travail: pour une même surface à nettoyer, le nombre d'heures sera réduit et/ou on enverra moins de personnel. La marge de l'employeur, et donc son bénéfice, n'est touchée qu'en ultime et dernier recours.

UNE SEULE VICTIME: LES SALARIÉ-E-S

Nombreux-ses sont les travailleuses qui viennent aux permanences du SIT avec une lettre de congé motivé par la perte d'un mandat par leur employeur. Pour certain-e-s, cela signifie le chômage. Pour d'autres, c'est un congé-modification qui réduit salaire et taux d'activité. Et pour beaucoup, cela signifie réembauche à de moins bonnes conditions par l'entreprise qui a « piqué le marché ». Il n'est donc pas rare qu'un-e nettoyeuse passe de nombreuses années sur le

même lieu de travail mais pour le compte de plusieurs employeurs successifs.

En plus d'une précarisation immédiate des conditions de travail en termes de revenu, les effets de cette rotation sont très négatifs sur d'autres aspects. Le-la travailleuse perd l'ancienneté dans l'entreprise et tous les droits qui en découlent. La durée du délai de congé et de protection en cas de maladie est réduite. D'un autre côté, la diminution du taux d'activité, pour des salaires très bas, exclut de nombreuses travailleuses de la LPP, avec un impact durable et dévastateur sur leurs futures retraites. Enfin, les liens de collaboration et une certaine routine de travail sont rompus, entraînant une constante reconfiguration des relations d'équipe.

RÉPONSES SYNDICALES

Le secteur est soumis à une convention collective de travail romande. Le SIT, qui en est signataire

avec d'autres syndicats, milite depuis de nombreuses années pour la suppression de la catégorie salariale plus basse pour les temps partiels, qui crée de surcroît une discrimination à l'égard des travailleuses du secteur. Cette inégalité subsiste dans la CCT actuelle, mais les employeurs ont enfin admis la nécessité de la corriger à l'occasion de son prochain renouvellement.

Le SIT milite également pour une organisation du travail qui puisse permettre au plus grand nombre de sortir du carcan du temps partiel, lequel découle également des horaires du soir (lire ci-contre).

Mais il faut surtout que les grandes entreprises, et parmi elles les collectivités publiques en premier lieu, cessent d'organiser la sous-enchère en se cachant derrière d'hypocrites arguments. Elles peuvent parfaitement et doivent rapatrier en leur sein leurs services de nettoyage. ♦

Jésus Gomez

L'Etat sous-payeur

700 francs de moins par mois, voilà l'une conséquence de l'externalisation des nettoyages des bâtiments publics.


Scandale • L'Etat encourage la sous-enchère salariale. En décembre dernier, un quotidien local rapportait que les trois nettoyeurs-euses du Cycle d'Orientation de la Gradelle ont perdu leur emploi et se sont vu proposer le même job par un nouvel employeur pour 3300 frs mensuels au lieu de 4000. Que s'est-il passé? L'entreprise pour laquelle ils-elles travaillaient depuis cinq ans a perdu le mandat de nettoyage de cet établissement public au profit d'une autre entreprise qui paie moins.

Afin de faire des économies, l'Etat de Genève sous-traite depuis de nombreuses années le nettoyage des bâtiments publics à des entreprises privées. Alors que le salaire de nettoyeur-euse à l'Etat correspond à 4029 frs en début de carrière et à 5604 frs en fin de carrière, le salaire minimum dans le privé n'est que de 3354 francs, tout au long de la carrière.

L'entreprise précédemment mandatée pour nettoyer le Cycle de la Gradelle payait ses employé-e-s 4000 francs. Mais à l'occasion de la remise

au concours de ce marché public, elle a perdu son mandat au profit d'une autre entreprise qui rémunère ses employé-e-s au tarif conventionnel le plus bas. Selon le secrétaire général adjoint du Département des finances de l'Etat, « Ces marchés ont été confiés aux entreprises présentant globalement le meilleur rapport qualité/prix » (Le Courrier, 21.12.2014). Voilà qui a le mérite d'être clair.

Si la pratique est légale, elle n'en est pas moins scandaleuse. Elle résulte en tous les cas de la politique d'austérité imposée par le Conseil d'Etat et la droite depuis de nombreuses années, et qui a pris une couleur encore plus dramatique avec l'adoption d'un budget 2015 largement anti-social.

Si la question de la prise en considération de critères sociaux dans l'attribution des marchés publics se pose comme une nécessité, il faut avant tout que les collectivités publiques cessent d'être actrices du dumping social. Réinternalisons les nettoyages!  DDF



© DR

Nettoyer les bureaux pendant la journée

L'amélioration des conditions de travail des nettoyeurs-euses passe également par le travail de jour.

Organisation du travail • Le fait de nettoyer les bureaux le soir contraint nombre de travailleurs-euses au temps partiel ou au double, voire triple emploi. Améliorer leurs conditions de travail passe donc aussi par un changement d'habitudes: permettre le nettoyage de bureaux durant la journée afin que les nettoyeurs-euses puissent travailler à plein temps.

Comment faire une journée complète de travail si l'on ne peut pas commencer avant 17 ou 18 heures? Cette contrainte horaire pose d'importants problèmes d'articulation entre vie professionnelle et vie privée, par exemple en matière de garde d'enfants, elle rend quasiment impossible le travail à temps plein,

et confine les nettoyeurs-euses dans une catégorie salariale moins bien rémunérée (voir chiffres ci-contre).


Afin de compléter les revenus insuffisants que génère cette situation, beaucoup de nettoyeur-se-s doivent cumuler plusieurs emplois, tous évidemment à temps partiels. Ainsi, même si le nombre d'heures de travail au total est important, elles le sont aux moins bonnes conditions salariales, sans couverture LPP, et au prix d'une épuisante gymnastique pour parvenir à combiner les horaires des différents employeurs.

A l'inverse, permettre aux équipes de nettoyage de travailler durant la journée favoriserait le travail à plein temps. Il serait ainsi matériellement possible, pour un-e travailleur-euse,



© DR

d'effectuer 43 heures de travail hebdomadaire (durée maximum du travail prévue par la CCT), quitte à les effectuer sur plusieurs sites différents mais pour le compte du même employeur. Avec à la clef une meilleure rémunération, une meilleure couverture LPP, une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle, et les complications liées au double emploi en moins.

Plusieurs obstacles restent à surmonter: celui des employeurs d'abord, qui devront accepter ainsi de mieux rémunérer leurs employé-e-s, et celui des mandataires ensuite, qui doivent accepter l'idée que des équipes de nettoyage travaillent pendant les heures de bureaux et non plus après.  JG

EN CHIFFRES

8 000
salarié-e-s travaillent dans des entreprises de nettoyage à Genève

2/3
du personnel travaillant dans les entreprises de nettoyage sont des femmes

90 %
des nettoyeurs-euses d'entretien (de bureaux par exemple) travaillent à temps partiel

18,60 frs
c'est le salaire horaire des nettoyeurs-euses travaillant 18h ou moins par semaine

19,60 frs
c'est le salaire horaire des nettoyeurs-euses travaillant plus de 18h par semaine

23 frs
c'est en moyenne le salaire horaire des nettoyeurs-euses pour des travaux spécifiques et de chantier

SERVICES PUBLICS

La lutte continue

Après la forte mobilisation du 16 décembre, le personnel des services publics et para-publics a remis le couvert le 29 janvier. La lutte est relancée.



© SIT

Mobilisation • Le pari était audacieux: relancer la mobilisation dès janvier, après le vote du budget. Pari réussi: salle pleine au Faubourg le 16 décembre, salle pleine au Palladium le 29 janvier. Dans un cadre et des perspectives budgétaires désastreux, face à un Conseil d'Etat méprisant, c'est un signal clair: le personnel des services publics et du secteur subventionné ne veut plus se laisser faire, et promet un printemps bouillant.

PRISE DE CONSCIENCE

Le 29 janvier comme le 16 décembre, le gros des troupes était constitué d'enseignant-e-s. Une « tradition » dans les mouvements du service public. La disparition en janvier de « l'effet Stauffer » n'a visiblement pas calmé les esprits comme certain-e-s le prédisaient. La proposition du MCG de couper 14 millions au budget du DIP n'a certes pas passé la rampe du Grand Conseil, mais le budget finalement adopté par une majorité

d'extrême droite (PLR-MCG-UDC) conserve des coupes linéaires de 1% à 2%, auxquelles s'ajoutent encore 7 millions (70 postes) rabotés dans l'administration cantonale, et le non versement de l'annuité pour trois quart du personnel.

Si les autres secteurs ont encore de la peine à se mettre en grève, une dynamique de mobilisation est néanmoins en train de se mettre en place en réaction aux coupes budgétaires, au projet SCORE, ou les deux. On a ainsi vu aux assemblées des membres de plusieurs services de l'administration, plusieurs grévistes dans le secteur subventionné de l'éducation spécialisée, de l'animation socioculturelle ou encore du para-scolaire. Et fait historique: le personnel du pouvoir judiciaire était présent derrière une banderole à la manifestation du 29 janvier.

UN CONSEIL D'ETAT MÉPRISANT

Le Conseil d'Etat continue d'ignorer les revendications syndicales. Au lendemain du débrayage 16 décembre, il répondait par la négative à la totalité des revendications, allant même jusqu'à refuser de donner la garantie qu'il respectera les accords qu'il a lui-même signés avec les syndicats, no-

tamment celui de 2012 prévoyant la répartition des cotisations LPP à 2/3 à la charge de l'employeur.

Le 6 janvier, le Cartel intersyndical déposait un nouveau préavis de grève, assorti d'une demande de rencontre au Conseil d'Etat avant le 21 janvier afin d'explorer les possibilités d'un terrain de négociation. Réponse du Conseil d'Etat: votre préavis de grève ne constitue pas une urgence et nous discuterons de tout cela... la veille de la grève. Entre temps, le Conseil d'Etat promet par voie de presse de poursuivre sa politique de réduction des coûts.

Le 28 janvier, veille de la grève, le Conseil d'Etat continue de jouer sur les mots au sujet des risques de licenciements dans les services publics et para-publics, refuse tout net d'envisager de revenir sur les coupes en cas de comptes bénéficiaires, et fait toujours semblant de ne pas comprendre en quoi le cadre de discussions qu'il propose sur le projet SCORE est inacceptable pour les syndicats.

POUR SUIVRE L'EFFORT

Seule « ouverture » de sa part, le Conseil d'Etat se dit disposé à envisager pour l'avenir un accord global portant sur ce qu'il identifie comme étant les seuls champs d'action possibles: les postes, les salaires, et les prestations. Pour Patrick Flury, président du Cartel, « le Conseil d'Etat nous demande de choisir quelle main nous couper ». Autant dire que la mobilisation du personnel demeure une nécessité impérieuse pour trouver une autre issue à cette « négociation ». Le 29 janvier, c'est cette dynamique qui a été relancée.

Davide De Filippo

SANTÉ

Aide en soins et accompagnement: une classification salariale inacceptable

Le nouveau métier d'ASA, qui remplace la formation d'aide-soignant-e, fait l'objet d'une évaluation scandaleuse.

Nouveaux métiers • Deux classes en dessous! Alors que le SIT estime que la nouvelle fonction d'aide en soins et accompagnement (ASA) doit être colloquée en classe 10 de l'échelle de traitement du personnel de l'Etat, le Conseil d'Etat la colloquée en classe 8, sur préavis de l'Office du personnel. Cette position est dénoncée par le SIT. Nous demandons au Conseil d'Etat l'annulation de cette décision et sa révision afin qu'elle tienne compte de la pratique professionnelle ainsi que des efforts de formation.

Le nouveau métier d'ASA est en train de remplacer celui des aides-soignant-e-s. La formation des ASA nécessite deux ans de formation en école ou en dual pour un total d'environ 3000 heures afin d'obtenir l'attestation fédérale de capacité. Elle est bien plus complète que l'ancienne formation d'aide-soignant-e donnée jusqu'en 2011 (120 heures de cours et 160 heures de pratiques sanctionnées par un certificat cantonal). Les premiers diplômés ASA obtenus par une formation complète ou par validation d'acquis

d'expériences sont remis depuis l'été 2014. En parallèle, le SIT a participé à l'élaboration du cahier des charges de cette nouvelle fonction non sans difficulté car certains employeurs s'imaginaient juste un changement d'appellation! Le syndicat a rappelé que sans cahier des charges valablement évalué par l'OPE, pas question que les institutions engagent des ASA mieux qualifié-e-s et sous payé-e-s.

Rappelons qu'en 2011 les aides-soignant-e-s des HUG ont arraché une classe 8 après 14 jours de grève. Même partiellement, l'évolution du métier et de ses responsabilités au cours de ces dernières années avaient été enfin reconnues. Aujourd'hui, accorder la même classe de fonction aux ASA alors qu'ils-elles sont au bénéfice d'une formation bien plus conséquente est incompréhensible.

Le SIT exige un réexamen de la part du Conseil d'Etat avec la garantie d'un versement rétroactif sur tous les salaires. **♦**

Mirella Falco



© DR

BOULANGERIE

Action devant les boulangeries Rivera

Le 8 janvier dernier, les syndicats SIT et Unia ont manifesté devant les trois magasins Rivera afin d'obtenir le paiement d'arriérés de salaires de plusieurs salarié-e-s.

Dénonciation • Lorsque que nous réveillons les patrons des boulangeries Rivera à 7 heures du matin ce jeudi 8 janvier, ils ne sont guères étonnés de nos revendications. Et pour cause, ils savent pertinemment qu'ils sont redevables de plusieurs milliers de francs à leurs employé-e-s. Mégaphone, drapeaux, journalistes, ils finiront par signer des reconnaissances de dettes. Mais tout n'est pas réglé.

COMPORTEMENT INQUALIFIABLE

Pour justifier que certains salaires ne sont pas payés depuis cinq mois, l'employeur évoque des difficultés économiques et un récent cambriolage. Peu crédible en regard de ce que les employé-e-s dénoncent. Les salaires sont payés, quand ils le sont, bien après le 15 du mois suivant, parfois pas avant le 25. Les vendeuses doivent se mettre à genoux pour quémander leur salaire. L'une d'entre elles a reçu un avis d'expulsion de son appartement, faute

d'avoir pu payer son loyer. Plusieurs d'entre elles ne sont pas payées depuis plusieurs mois et n'osent plus le réclamer. Un boulanger doit passer par les Prud'hommes pour obtenir la compensation pour le travail de nuit. Les plannings sont distribués la veille pour le lendemain. A l'occasion d'un contrôle par l'Office de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), les vendeuses ont été obligées de signer un papier avec de faux horaires de travail pour faire croire que Rivera était en règle.

EMPLOYÉES MALTRAITÉES

Sandrine n'a pas reçu son salaire depuis plusieurs mois, ce qui lui a occasionné des frais bancaires. Son salaire est de 16,96 francs par heure. Elle n'a pas de pause, et subit des propos humiliants, parfois à caractère grivois.

Mercedes a démissionné pour le 31 octobre 2014. Elle n'en pouvait plus: retard dans le paiement des salaires de septembre et octobre, du salaire net di-


minué unilatéralement de 14,43 à 11,54 francs, pas de pause, pas de décomptes de salaire, aucun jours de vacances depuis son engagement en novembre 2010, propos humiliants, hurlements, aucune trace du paiement des charges sociales.

Adeline a été licenciée pendant sa grossesse, pas de compensation pour le travail des jours fériés, elle a dû quémander son salaire après le 15 du mois suivant, elle a dû se bagarrer avec son employeur pour transmettre ses horaires de travail corrects à l'OCIRT, pas de pause, pas le droit de s'asseoir pendant les heures de travail.

Sylvaine a reçu son salaire d'août le 7 décembre et depuis plus rien. Son salaire est de 16,96 francs. Elle réclame la différence de salaire pour une titulaire du CFC, les compensations pour le travail des jours fériés, ses décomptes de salaire. A cause du retard dans le paiement des salaires, elle doit payer des frais bancaires et a reçu un avis d'expulsion de son appartement. Des conséquences à ces déboires, elle est en arrêt maladie depuis le 13 décembre 2014.

Deux autres camarades, membres d'Unia, n'ont toujours pas reçu le paiement de leurs salaires, parce que Rivera a plusieurs milliers de francs de cotisations perte de gain maladie impayés.

AUTRES ACTIONS EN VUE

L'action du 8 janvier n'a pas été inutile, mais en appelle d'autres. Les employeurs ont certes signé quelques reconnaissances de dettes, et admis par exemple que le licenciement d'une femme enceinte est nul et non avenu. Mais ils contestent encore plusieurs demandes, et à l'heure où nous mettons sous presse, n'ont versé qu'une part infime des montants qu'ils ont pourtant reconnu devoir à leurs employées. Une autre visite syndicale risque donc de s'avérer nécessaire. 

Sylvain Tarrit

Tous les prénoms utilisés dans cet article sont fictifs.

RÉAPPROPRIATIONS

Lorsque les travailleurs-euses reprennent l'entreprise

Face aux crises, les exemples de réappropriation de l'outil de production par les travailleurs-euses se multiplient.

Alternatives • Lors d'une crise économique, des entreprises peuvent se trouver dans l'obligation de vendre, de fermer, de délocaliser ou de se déclarer en faillite, ce qui conduit les travailleurs-euses à la perte de leurs emplois. Mais ces situations peuvent également constituer un point de départ pour amener ces derniers à s'organiser et à se réapproprier les espaces de production afin de conserver leur source de revenu.

NOMBREUX EXEMPLES

Au plus fort de la crise en Argentine, plus de 200 entreprises ont été "récupérées" par leurs employé-e-s. Au Kerala, en Inde, 52 cafés ont été repris par l'Indian Coffee Workers Co-operative après la faillite de l'entreprise.

Les situations dans lesquelles les travailleurs-euses peuvent être amené-e-s à se réapproprier de l'outil de

production sont de diverses natures juridiques : mise en vente de l'entreprise dans le cas de la compagnie Burley aux Etats-Unis, fermeture de PrimePac Solutions au Pays de Galles, liquidation de Ceralep en France, abandon de Kamani Tubes en Inde, ou encore expropriation pour cause d'utilité publique de FaSinPat en Argentine.

MOUVEMENT SOCIAL


Ces récupérations interviennent généralement dans un haut degré de conflictualité et un mouvement social fort regroupant la communauté autour de la revendication du maintien des moyens de subsistance. C'est un facteur clé pour la réussite de l'opération. Ces projets ont pu être réalisés grâce à l'aide des syndicats qui ont promu l'occupation des espaces de production, de

la communauté locale qui a soutenu les employé-e-s, des organisations de coopératives de travail ainsi que des gouvernements qui ont accordé des prêts pour permettre la reprise de la production.

CADRES LÉGAUX DIFFÉRENTS

Le cadre légal d'un pays en matière de droit commercial, de régulation du transfert des entreprises, de faillites et de coopératives est également déterminant. Si ces réappropriations peuvent résulter simplement d'un laisser-faire de la part de pouvoirs publics, elles peuvent à l'inverse s'inscrire dans des législations progressistes, comme c'est par exemple le cas en Bolivie, où un décret autorise les travailleurs-euses à reprendre des entreprises ayant fait faillite, ayant été abandonnées ou fermées, et leur donne une priorité d'achat en cas de vente.

COOPÉRATIVES

Mais la récupération d'entreprise ne se limite pas à son occupation. Deux autres étapes importantes de l'organisation par les travailleurs-euses sont la planification du projet lui-même et l'évaluation financière de l'entreprise. Une caractéristique commune dans ce processus est la constitution de coopératives de travail. Par exemple, au Brésil, 85% des 67 « empresas recuperadas » sont des coopératives. Enfin, les dernières phases clés pour la survie de ces entreprises récupérées par leurs travailleurs-euses sont le redémarrage de la production et l'autogestion de la coopérative, comme dans le cas de Vio.Me, en Grèce. 

Natalia Delgado

LA SANTÉ DE L'ENTREPRISE SOUS SURVEILLANCE

Au début des années 80, face au choc des délocalisations frappant Chicago, un système d'alerte de difficultés des entreprises a été mis en place par les travailleurs-euses et les syndicats, et a permis de sauver des centaines d'emplois. Après la crise de 2008, le syndicat allemand IG Metall a créé un logiciel pour organiser les données qualitatives et quantitatives des entreprises et l'a mis à disposition des travailleurs-euses. En Suisse, le cadre légal largement insuffisant, mais ce n'est pas une surprise...

DROITS SYNDICAUX

Journée mondiale pour le droit de grève

Le SIT appelle à la mobilisation le 18 février prochain pour défendre le droit de grève.

Mobilisation • Le 18 février, Genève participe à la journée mondiale pour la défense du droit de grève, attaqué par les patrons dans divers pays et au sein même de l'OIT. La CGAS a décidé de marquer le coup à Genève et organise un rassemblement devant la Fédération des entreprises romandes (FER)*.

UN DROIT FONDAMENTAL

Le droit de grève est un droit humain fondamental acquis de dure lutte et reconnu dans toutes les constitutions sauf dans les pays dictatoriaux.

Il constitue un rempart contre l'oppression et un pilier non négociable de la démocratie.


Depuis les premiers combats pour la réduction du temps de travail et des salaires justes, le droit fondamental de cesser le travail et imposer un rapport de force a contribué à tous les progrès sociaux.

Au sein de l'OIT, dont le siège est à Genève, les patrons attaquent désormais frontalement ce droit, en prétendant qu'il n'est pas un droit fondamental intrinsèquement lié à la liberté d'organisation et de négociation collective figurant dans la Convention N 87 de l'OIT. Priver le droit de grève

du statut de droit fondamental, revient à criminaliser nos luttes, et ce dans un contexte de crise où le recours à la grève est à l'ordre du jour pour lutter contre les plans d'austérité et la régression sociale un peu partout dans le monde, en Europe et à Genève.

LA SUISSE ET LA FER FOSSOYEURS DU DROIT DE GRÈVE

Lors de la grève des TPG en novembre 2014 la Fédération des entreprises romandes (FER) s'était illustrée par une prise de position très virulente contre la grève des TPG. Or, son secrétaire général Blaise Matthey se trouve être le représentant des employeurs au sein de la délégation tripartite suisse à l'OIT. Toujours en novembre 2014, grâce à l'activisme et à la cohérence de notre patronat local, la Suisse a ainsi voté au sein de l'OIT en compagnie des pires dictatures africaines et asiatiques, de la Russie, des Etats-Unis et du Japon, pour faire perdurer le conflit sur le statut du droit de grève.

Contre ses fossoyeurs, défendons haut et fort le droit de grève, à Genève et dans le monde. 

Manuela Cattani

* Infos détaillées en page 14



© DR

MIGRATION

Aider les sans-papiers, concrètement

Helena milite au sein de la commission migration du SIT depuis un an. Elle vient régulièrement tenir la permanence pour travailleurs-euses sans statut légal.

Interview • Helena*, de nationalité péruvienne, est arrivée en Suisse au début des années 2000 au bénéfice d'un permis B étudiant. Elle souhaitait alors parfaire son cursus universitaire à Genève, ainsi que débiter son expérience professionnelle. Après 13 renouvellements de son permis sans aucun souci, elle a eu à faire à l'ogre que peut être l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), qui a décidé alors que son temps en Suisse était révolu. Membre du SIT depuis de nombreuses années, elle commence alors à militer sur la problématique des travailleurs-euses sans statut légal.

Helena, qu'est-ce qui t'a décidée à t'investir dans notre commission migration ?

Je n'avais pas conscience des difficultés que les travailleurs-euses migrant-e-s peuvent rencontrer en Suisse avant d'y être moi-même confrontée. Quand l'OCPM m'a rendu une décision négative sur le renouvellement de mon permis, j'ai découvert le labyrinthe piégé que sont les procédures de recours. Alors, quand j'ai su tout le travail que la commission migration du SIT faisait, j'ai voulu mettre mon expérience au service de celles et ceux qui pouvaient en avoir besoin.

Concrètement, qu'est-ce que tu fais ?

Je tiens la permanence pour les travailleurs-euses sans statut légal. Il s'agit de recevoir ces personnes, de les écouter, et de les orienter auprès des spécialistes du SIT en fonction de leurs problèmes. On est la porte d'entrée, celles et ceux à qui ces travailleurs-euses vont en premier devoir raconter leur parcours de vie, leur problématique.

Qui sont ces travailleurs-euses ?

Il y a celles et ceux qui connaissent déjà le travail du SIT, et qui souhaitent s'enregistrer pour recevoir la

procuration du syndicat. Celles et ceux qui ont effectivement un problème, qu'il soit lié à leur travail ou à l'irrégularité de leur séjour. Il y a celles et ceux qui ont des enfants qui souhaitent commencer un apprentissage, ou des études supérieures, et qui ont donc besoin de trouver une solution concernant leur séjour en Suisse. Enfin, il y a celles et ceux qui ont un très, très long séjour en Suisse, et qui souhaitent savoir comment régulariser leur situation. En général, on a affaire à des gens qui vivent des situations particulièrement difficiles, mais font preuve d'une résilience très forte. Ils-elles ont une joie de vivre que je ne retrouve que rarement chez les Suisses.

Quelles sont, selon toi, les qualités nécessaires pour faire ce travail ?

Il s'agit d'abord de qualités très humaines. Il faut savoir être à l'écoute, mais sans jamais dire « je suis la solution à ton problème ». Il est important de savoir trouver ses mots, pour expliquer clairement, sans donner de faux espoirs. On a à faire, souvent, à des situations complexes, des sacs de nœuds qui vont prendre un certain temps à défaire avant de pouvoir se prononcer sur une possible issue positive. Il faut avoir de la patience, aussi : entre celles et ceux qui ne savent pas, celles et ceux qui insistent. Il faut savoir créer un environnement de confiance pour qu'ils-elles puissent se livrer. Mais surtout, il faut avoir envie d'apporter quelque chose à ces femmes et hommes.

Qu'est-ce que tu retires de cette expérience ?

Ces gens, malgré leur situation, restent très dignes. Il n'est pas facile de dévoiler ta vie face à un-e inconnu-e. Nous nous devons d'être à la hauteur de cette responsabilité. Ils-elles sont une vraie motivation pour moi. Je pense qu'il faut souligner aussi que par leur situation les sans-papiers sont les oublié-e-s du système. Le SIT, comme syndicat, travaille pour faire valoir leurs droits. En tenant cette permanence, je participe à ça. C'est une fierté. ♦

Propos recueillis par Selim Neffah
*prénom d'emprunt

Le SIT recherche des militant-e-s pour tenir la permanence « travailleurs-euses sans statut légal »
VOIR P.14

Décisions du SIT et de la CGAS

Lors de ses séances de décembre 2014 et de janvier 2015, le Comité SIT de décembre 2014 a :

- entendu la présentation de l'actualité syndicale et des enjeux de la commission logement;
- approuvé les comptes 2013 et adopté le projet de budget 2015;
- voté à l'unanimité l'ouverture du fonds de grève pour le débrayage de la fonction publique du 16 décembre 2014 et du 29 janvier 2015 ;
- voté à l'unanimité son soutien aux deux référendums contre les baisses des prestations complémentaires AVS/AI ;
- pris position sur les votations fédérales du 8 mars et donné le mot d'ordre NON aux objets fédéraux;
- pris position CONTRE la nouvelle loi sur la police;
- discuté des suites des votations sur ECOPOP et sur la fiscalité;
- pris connaissance des actions SIT menées dans le restaurant MasQ-menos et dans les 3 boulangeries Rivera
- pris connaissance des enjeux actuels de la mobilisation et des revendications dans le domaine du service public et subventionné.

Lors de ses séances de décembre 2014 et janvier 2015, le Comité de la CGAS a :

- pris position CONTRE les deux objets fédéraux soumis à votations le 8 mars;
- pris position CONTRE la nouvelle loi sur la police;
- discuté des enjeux de la mobilisation des services publics et subventionnés et décidé du soutien à la grève du 16 décembre et du 29 janvier;
- décidé d'appeler à manifester le 7 mars sur l'égalité salariale et la défense des retraites
- appelé à soutenir les référendums contre les baisses de prestations complémentaires AVS/AI et contre la diminution de subventionnement des logements sociaux.



© SIT

Les permanences du bus SIT

Une permanence syndicale est à votre disposition, à deux pas de chez vous!

de 10h à 13h

Les 3, 20 et 27 février à Plan-les-Ouates sur la place du centre du village, 111 rte de St Julien

Les 17 et 24 février aux Acacias devant le Mc Donald, Route des Jeunes 9

Les 17, 24 et 31 mars aux Pâquis à la place de la navigation

Aux militant-e-s du SIT Demi-journée de formation et de discussions

samedi 21 février 2015 de 9 h à 13 h au SIT

L'égalité entre femmes et hommes sur le marché du travail : du plan Berset aux mesures pour l'égalité préconisée par le Conseil fédéral.

En prévision d'une grande manifestation nationale à Berne le 7 mars prochain pour une égalité réelle entre hommes et femmes face à la retraite et sur le marché du travail, le Syndicat SIT vous invite à une matinée de formation et de discussions.

Programme

- 8 h 45 Accueil: café, jus et croissants
- 9 h 00 Première partie avec Michel Schweri – Formateur d'adultes pour les syndicats
Présentation du système de retraite suisse
Présentation du « plan Berset »
Conséquence du « plan Berset » pour les femmes
- 10 h 40 Pause-Café
- 11 h 00 Deuxième partie avec Valérie Buchs – Secrétaire syndicale SIT
Présentation des inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail
Présentation du plan du Conseil fédéral pour remédier à ces inégalités
Quelles seraient les mesures vraiment efficaces pour que cessent enfin les discriminations contre les femmes sur le marché du travail et appel à la manifestation du 7 mars 2015

Inscriptions:

auprès de sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch pour le 13 février au plus tard.

journee mondiale droit de greve En Suisse et dans le monde, les patrons attaquent frontalement le droit de greve

Le 18 février 2015

La CGAS et le Cartel appellent à la mobilisation

- 12h00 à 13h00, place des Nations
rassemblement de personnel d'institutions internationales
- 14h00 à 15h00, avenue Louis-Casaï 71
rassemblement de représentant-e-s des centrales syndicales internationales sises dans la région
- 17h00 à 18h00, parc Saint-Jean
rassemblement de travailleuses et travailleurs des secteurs public et privés suisses

Dette publique et fiscalité Enjeux et solutions

Journée d'étude du cartel intersyndical

Vendredi 27 février, de 8h à 17h

Maison des Associations, Salle Rachel Carson
15 rue des Savoises, 1205 Genève
s'inscrire auprès de kwagoun@sit-syndicat.ch

Appel aux militant-e-s

Le SIT cherche des militant-e-s pour tenir les permanences aux travailleurs-euses sans statut légal

- Vous êtes disponible en journée (lundi après-midi et jeudi matin),
- La migration est un sujet qui vous interpelle,
- Vous souhaitez rencontrer des gens, échanger,
- Vous parlez plusieurs langues,
- Vous savez écouter, orienter,

Le SIT a besoin de militant-e-s comme vous, pour accueillir, informer et soutenir les travailleuses et travailleurs sans statut légal!

Contactez-nous:

mgagnon@sit-syndicat.ch
022 818 03 00 (demandez Michèle)

Manifestation nationale Toutes et tous à Berne!

Samedi 7 mars 2015

- pour de véritables contrôles de l'égalité salariale
- contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans

Montrons notre détermination en participant toutes et tous à la manifestation nationale: rassemblement à 13 h 30, Schützenmatte.

Train gratuit depuis Genève
Rendez-vous 10h00
place des XXII Cantons
Départ 10h39 voie 6

Annoncez votre participation auprès de
sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch



Appel à nos membres, lecteur-trice-s et militant-e-s du SIT

Souhaitez-vous partager vos photos prises lors d'une action du SIT ou à l'occasion d'un événement syndical, politique ou social à Genève?



Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse :
sitinfo@sit-syndicat.ch

Les clichés retenus seront publiés avec mention de la source: lieu, date et sujet ainsi que le nom de l'auteur sauf si il-elle souhaite rester anonyme.

metroBOULOTkino



Mardi 24 février 2015 à 19 h.

au **Cinélux** – 8 bd St-Georges 1205 Genève



LA MISE A MORT DU TRAVAIL
Partie 1 : La destruction

Jean-Robert Viallet / France / 2009
Documentaire / 50'

Dans un monde où l'économie n'est plus au service de l'homme mais l'homme au service de l'économie, les objectifs de productivité et les méthodes de management poussent les salariés jusqu'au bout de leurs limites. Jamais maladies, accidents du travail, souffrances physiques et psychologiques n'ont atteint un tel niveau...


Discussion : L'évolution du travail

Invité : Nicola Cianferoni, chercheur en sociologie du travail à l'EESP

Grève des services publics

Le 16 décembre et le 29 janvier, les services publics et para-publics se sont mis en grève contre la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat.

Aleksandr Thibaudeau, animateur socioculturel et militant du SIT, a dégainé son appareil photo et capturé quelques moments de ces journées de mobilisation.

Derrière les visages graves, la prise de conscience de la nécessité de se mobiliser et l'enthousiasme d'un mouvement naissant qui commence à remplir les salles et les rues. 

Davide De Filippo
Photos: Aleksandr Thibaudeau



SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

Rédaction et mise en page

Davide De Filippo, Schönborn Hernandez.
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Natalia Delgado, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11 w500 exemplaires
Paraît 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SIT-info accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.